

**CORPORATION DE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DE DEUX-MONTAGNES**

Extrait d'une résolution du procès-verbal du conseil d'administration de la Corporation de développement économique de Deux-Montagnes, tenue le 8 février 1995, aux bureaux de la Corporation, 400 boul. Deux-Montagnes, suite 100, Deux-Montagnes, J7R 7C2 à 19H30.

**SITUATION OKA-KANESATAKE**  
**Résolution 95.010**

ATTENDU que le Grand Chef de Kanesatake, Jerry Peltier, a obtenu de négocier d'égal à égal avec le Canada sans la présence du Québec ni des municipalités de la Paroisse et du Village d'Oka;

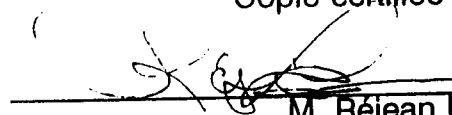
ATTENDU que ces négociations concernent directement les propriétaires des municipalités de la Paroisse et du Village d'Oka et indirectement, à différents niveaux d'implication, toutes les municipalités touchées par l'ancienne Seigneurie du Lac des Deux-Montagnes;

ATTENDU que ces négociations et revendications créent une situation qui décourage les transactions impliquant la propriété foncière et risquent de freiner considérablement le développement de toute cette région;

ATTENDU qu'une telle situation est néfaste au bien-être de toute la population de ladite région, y compris celle des autochtones de Kanesatake eux-mêmes;

IL EST PROPOSÉ par Jean Jolicoeur, appuyé par Bernard Gonthier et unanimement résolu que les gouvernements fédéral, provincial et municipaux nous informent dans les plus brefs délais de ce qu'ils entendent faire pour remédier à cette situation afin d'éviter une détérioration de la vie économique et sociale de la région.

Copie certifiée conforme

  
\_\_\_\_\_  
M. Réjean Larocque,  
président